



Résolution de demande d'accompagnement dans le cadre de COOP efficace 2.0

Le conseil d'administration de la coopérative d'habitation _____ a résolu le ____ du mois de _____ 20____, lors d'une réunion dûment convoquée et où il y avait quorum, de faire une demande d'accompagnement dans le cadre de COOP efficace 2.0, proposé par la Confédération québécoise des coopératives d'habitation.

Par cette demande, il est convenu que :

1. La coopérative obtiendra sans frais un accompagnement en vue d'améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments. Cela implique, sans s'y limiter,
 - i. Une séance d'information offerte aux membres au sujet de l'efficacité énergétique et les mesures qui y sont liées;
 - ii. Des suggestions quant aux mesures d'efficacité énergétique pertinentes en fonction de la nature des travaux et du potentiel spécifique des bâtiments;
 - iii. Un soutien en lien avec les options de financements afin de bonifier le montage financier;
 - iv. Un appui pour la coordination avec les différents partenaires.
2. La coopérative veillera, le cas échéant, à ce que soit communiqué à la chargée de projets en efficacité énergétique le rapport des professionnels ainsi que toute information quant aux mesures envisagées, quant aux services de professionnels requis, quant au financement des travaux, etc.

Nom et prénom : _____

Signature du secrétariat de la coopérative d'habitation :

Date : _____

Retourner le document signé par courriel à coopefficace@cqch.qc.ca, en indiquant le nom de la coopérative en objet.